

COMPTE RENDU
-
CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 NOVEMBRE 2017 – 19h15

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Paul GIRARD - Maire, Thierry RANGONE – 1^{er} Adjoint, Laurent VERNAZ – 2^{ème} adjoint, Sandrine POIGNET - 3^{ème} adjointe, Sandra BOULAIS – 4^{ème} adjointe, Claudine AMOUDRY, Nathalie BIBOLLET, Christian COMBAZ, Daniel CHARVAZ, Claire FLEUTOT, Christel GACHON, Aurore MINISTROT, Isabelle MORLOT, Dominique NOYEAU,

Absents excusés : Alain FINA (pouvoir à Christian COMBAZ), Carole VASCHALDE (pouvoir à Christelle GACHON), Stéphanie SANCHEZ, Jean RONZATTI, Noël CADET

Secrétaire de séance : Laurent VERNAZ

Assistait également à la réunion : Sébastien GAUDET, Secrétaire Général de la Mairie

Monsieur Le Maire remercie les membres du Conseil Municipal de leur présence et leur propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 6 novembre 2017, ce qui est effectué à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter plusieurs points à l'ordre du jour :

- Acquisition de la ½ indivise de la parcelle A 1100 située au lieu-dit Les Grands Champs
- Fonctionnement du Centre Médical : aide financière attribuée au Dr LIAIGRE pour la location d'un cabinet médical
- Signature d'un avenant avec la société GLAIRON MONDET pour la livraison d'un tracteur et d'une saleuse

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces modifications.

Laurent VERNAZ est désigné secrétaire de séance.

FINANCES

Autorisation d'engagement de dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2018

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Laurent VERNAZ

Préalablement au vote du Budget Primitif 2018, Laurent VERNAZ indique qu'il est possible d'engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts de la Section d'Investissement de l'année 2017. Il rappelle les inscriptions budgétaires des comptes 20, 21 et 23 :

| Chapitre | Compte | Total Prévu |
|---|---|-------------------|
| 20 - Immobilisations incorporelles | 202 - Frais doc. urbanisme, numérisation | 22 000 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 2111 - Terrains nus | 26 000 |
| | 2152 - Installations de voirie | 4 400 |
| | 21561 - Matériel roulant | 7 000 |
| | 21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile | 5 000 |
| | 21571 – Matériel roulant - voirie | 100 000 |
| | 2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques | 32 600 |
| | 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique | 3 000 |
| 23 - Immobilisations en cours | 2312 - Terrains | 1 500 |
| | 2313 - Constructions | 292 500 |
| | 2315 - Installations, matériel et outillage techniques | 1 060 210 |
| Total inscriptions budgétaires 2017 | | 1 554 210 |
| 1/4 des inscriptions budgétaires 2017 décomposé comme suit : | | 388 552,50 |
| | Chapitre 20 | 5 500 |
| | Chapitre 21 | 44 500 |
| | Chapitre 23 | 338 552,50 |

Les principales affectations seront liées aux règlements des travaux engagés en 2017 (rénovation des bâtiments communaux, ...)

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à effectuer des dépenses d'investissement dès le début de l'année 2018 sur les chapitres 20, 21 ou 23, comme défini ci-dessus, dans la limite du quart des crédits ouverts de la Section d'Investissement de l'année 2017 (soit 338 552.50 €).

Fonctionnement du Centre Médical : aide financière attribuée au Dr LIAIGRE pour la location d'un cabinet médical

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Laurent VERNAZ

Monsieur le Maire et Laurent VERNAZ rappellent les termes des délibérations du 30 juin 2017 et du 22 septembre 2017 par laquelle le Conseil Municipal décidait de verser une aide aux prochains médecins qui s'installeraient à hauteur de 200 € mensuels sur une durée d'1 an renouvelable 1 fois.

Jean-Paul GIRARD indique qu'il est nécessaire que l'aide soit attribuée à un tiers nommément identifié et il propose, suite à sa demande et à l'issue d'une entrevue en Mairie semaine dernière, de la verser au Dr Emmanuel LIAIGRE qui occupera le 4^{ème} cabinet médical pour une durée d'1 an renouvelable 1 fois, à compter du 1^{er} janvier 2018, ce que le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Claudine AMOUDRY demande ce qu'en pensent les autres médecins. Jean-Paul GIRARD indique qu'ils ne voient pas d'objections à cette aide financière.

Signature d'un avenant avec la société GLAIRON MONDET pour la livraison d'un tracteur et d'une saleuse

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Thierry RANGONE

Thierry RANGONE rappelle les conditions d'acquisition du tracteur et de la saleuse avec un retard dans le délai de livraison. Il propose au Conseil Municipal de ne pas appliquer les pénalités de retard et d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant avec la société GLAIRON MONDET qui comprendrait les termes suivants :

- La date de livraison du tracteur et de la saleuse susvisée est fixée, d'un commun accord, au plus tard le 12 janvier 2018
- En contrepartie du retard, la société GLAIRON MONDET effectuera à ses frais :
 - le premier entretien après 150 heures comprenant la vidange moteur (fourniture huile), l'échange filtre à huile, l'échange filtre à gasoil, l'échange filtre hydraulique, le niveau et rajout si besoin de lave glace, de liquide de refroidissement, d'huile hydraulique, le graissage et entretien général d'un montant de 953 € HT
 - le deuxième entretien après 300 heures de fonctionnement comprenant la vidange moteur (fourniture huile), l'échange filtre à huile, l'échange filtre à gasoil, l'échange filtre hydraulique, le niveau et rajout si besoin de lave glace, de liquide de refroidissement, d'huile hydraulique, le graissage et entretien général d'un montant de 1 087 € HT
- la société GLAIRON-MONDET s'engage à assurer une prolongation de la garantie de l'ensemble du véhicule tracteur + saleuse d'une année, à compter de la livraison complète du matériel, portant ainsi à 3 années la garantie du matériel.

Un débat s'installe entre les conseillers.

Christian COMBAZ demande le montant des pénalités de retard.

Il lui est indiqué qu'un premier calcul laisse apparaître un montant de plus de 14 000 €, mais pour en connaître la somme précise, il faudrait transmettre la facture au Centre des Finances Publiques.

Au vu de ce montant, Christian COMBAZ pense qu'il ne faut pas accepter cette proposition.

Laurent VERNAZ partage cet avis et rappelle que la Commune a mis du temps pour avoir le tracteur tout en ayant espéré ne pas avoir des conditions météorologiques défavorables.

Thierry RANGONE fait part de sa négociation avec Monsieur GLAIRON MONDET, très embêté sur ce dossier lié à un problème avec son fournisseur pour la saleuse.

Il indique qu'elle a été plutôt constructive dans l'approche et que les pénalités de retard sont importantes par rapport au marché. Pour sa part, Laurent VERNAZ estime qu'un marché est un marché et qu'il engage chacune des 2 parties suivant les termes qu'ils ont été acceptés.

Au vu de l'avis du Conseil Municipal qui refuse de signer cet avenant, Thierry RANGONE propose de :

- réceptionner le matériel avec une réserve liée au fonctionnement automatique de la saleuse
- transmettre la facture au Centre des Finances Publiques pour déterminer le montant des pénalités

Le Conseil Municipal valide cette proposition et propose d'étudier de nouveau ce dossier lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

PERSONNEL

Retour sur la commission PERSONNEL du 21 novembre 2017

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD / Laurent VERNAZ

Laurent VERNAZ fait un retour sur la commission PERSONNEL du 21 novembre et indique qu'aucune délibération n'est à adopter aujourd'hui.

- il fait part du souhait de la commission, au vu des évolutions possibles pour les agents communaux sur l'année 2018, de proposer l'avancement de grade de 2 agents sur les 4 qui pouvaient prétendre.
- Laurent VERNAZ indique que les agents techniques et les agents de maîtrise sont éligibles depuis le mois d'août 2017 au nouveau régime indemnitaire instauré fin 2016 (RIFSEEP - Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel). Il indique qu'un projet de délibération, qui sera soumis au Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale le 14 décembre 2017, sera proposé au Conseil Municipal du 15 décembre 2017.
- Concernant les emplois d'été, Laurent VERNAZ et Nathalie BIBOLLET, conseillère municipale déléguée en charge des emplois contractuels, font part du projet de fiche de demande d'emploi d'été 2018.

Nathalie BIBOLLET rappelle les objectifs :

- rassembler sur un document synthétique les demandes
- abandonner l'idée du 1^{er} arrivé = 1^{er} servi, afin de viser un recrutement plus qualitatif
- avoir plus d'éléments sur les jeunes
- préciser les tâches qui pourront leur être confiées

A ce titre, Laurent VERNAZ rappelle que les mineurs ne peuvent utiliser d'engins thermiques (tondeuses...).

Nathalie BIBOLLET présente cette fiche qui sera disponible en mairie dans les prochaines semaines, en vue d'un retour le 2 mars 2018 au plus tard.

Formations des services techniques

Laurent VERNAZ et Claire FLEUTOT, conseillère municipale déléguée en charge de la formation du personnel, font un point sur les propositions de formations prévues en 2017/2018 notamment pour les services techniques :

- 2 agents suivront la formation délivrant une habilitation électrique BR et un agent pour une habilitation électrique BS
- 1 agent passera le CACES 4 (Tractopelle...)
- 1 formation équipier de première intervention (manipulation extincteurs et évacuation) sera proposée à l'ensemble des agents de la collectivité durant le 1^{er} trimestre 2018

ANIMATION

Point sur l'arrivée du Père Noël le 9 décembre 2017

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD / Sandra BOULAIS

Monsieur le Maire, Jean-Paul GIRARD et Sandra BOULAIS font un point sur la période de Noël :

- le colis de Noël destiné aux habitants de Frontenex âgés de plus de 70 ans comprendra un ballotin de chocolats, une bouteille et un set de table comportant des photos de Frontenex
- l'arrivée du Père Noël aura lieu le 9 décembre à 17h30 dans le Parc de la Mairie, avec un accueil des enfants avec des animations dès 16h00 pour un atelier créatif (réalisation de cartes festives)

Sandra BOULAIS indique que le prochain bulletin municipal est en cours d'impression.

VIE ASSOCIATIVE

Chèque associatif 2017/2018 : règlement financier

Rapporteur : Sandrine POIGNET

Sandrine POIGNET rappelle la délibération du 24 avril 2009, instaurant le système du chèque associatif qui consiste en une réduction du prix de la cotisation pour les jeunes de la Commune.

A la rentrée 2017, 153 enfants de Frontenex de moins de 18 ans, au 1^{er} janvier de l'année, ont bénéficié d'un chèque associatif d'un montant de 50 €, valable pour une seule inscription.

En sa séance du 22 septembre et du 27 octobre 2017, le Conseil Municipal a déjà acté le versement de 109 chèques associatifs correspondant à 5 450 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal acte l'attribution des subventions en découlant aux associations selon le tableau suivant :

| Association | Nb de Chèques | Montant |
|----------------------------------|---------------|------------|
| Albertville Tarentaise Triathlon | 1 | 50 |
| BASEBALL VICKINGS ALB | 1 | 50 |
| Jeunesse Albertville Basket | 2 | 100 |
| Club Alpin Français | 2 | 100 |
| Football club Mercury | 4 | 200 |
| HAPKIDO Frontenex | 1 | 50 |
| HARMONIE DE GRESY | 1 | 50 |
| SOUA | 1 | 50 |
| Tennis club Frontenex | 4 | 200 |
| TOTAL | 17 | 850 |

TRAVAUX

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Thierry RANGONE

Rénovation de la mairie : point sur la nouvelle consultation des entreprises

Suite à la déclaration infructueuse du précédent appel d'offres, Monsieur le Maire indique que la nouvelle consultation des entreprises est en cours, avec l'architecte en charge de la rénovation de la Mairie, le cabinet D'UN TRAIT. L'ouverture des plis est prévue le 1^{er} décembre et le démarrage des travaux vers la mi-février 2018.

L'entreprise, en charge du désamiantage du local reprographie, interviendra en fin d'année.

Requalification de la rue de Princens : avancement du dossier

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE font part de l'avancée du dossier de requalification de la rue de Princens et des travaux sur le réseau d'eau potable.

Jean-Paul GIRARD indique que les actes administratifs visant la cession de terrains au profit de la Commune sont en cours d'achèvement et devraient être proposés à la signature des riverains concernés dans les 15 prochains jours.

Thierry RANGONE fait part de l'achèvement des travaux portés par le SI des Eaux du Fayet visant au renouvellement du réseau d'eau potable et précise que des travaux sur le réseau d'assainissement devraient être réalisés prochainement.

Sécurisation de la rue des Tilleuls

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE font un point suite à la dernière commission des travaux qui a proposé différentes hypothèses pour avancer sur ce dossier complexe et indique qu'une réunion est programmée le 27 novembre 2017 avec le maître d'œuvre, ETEC 73.

Travaux de rénovation thermique de la salle polyvalente

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE indiquent que l'installation et la mise en service de la centrale d'air à la salle polyvalente n'est pas finalisé.

L'entreprise en charge des travaux étant défaillante, le maître d'œuvre CYTHELIA a mandaté le cabinet D'UN TRAIT pour finaliser l'opération.

Thierry RANGONE indique qu'une demande de récupération des devis des différents intervenants à l'opération, avant le renoncement de l'entreprise principale, est en cours.

Cimetière : point sur le renouvellement de monuments funéraires (colombarium, cavurne...)

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE indiquent que suite à la validation de l'offre de la société GRANIMOND pour le renouvellement de monuments funéraires, il reste à opérer le choix de l'entreprise en charge des aménagements. Les devis sont présentés en réunion et après échanges, il est décidé de valider rapidement l'offre de l'entreprise SERTPR, comprenant des bordures circulaires en béton, pour un montant de 15 976.20 € TTC.

URBANISME

Information sur la mise à l'enquête publique du PLU

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Thierry RANGONE

Thierry RANGONE rappelle que le dossier d'élaboration du PLU a été transmis aux Personnes Publiques Associées (PPA), pour une durée de 3 mois et que cette période s'est donc achevée le 11 novembre 2017.

Les avis des PPA réceptionnés seront joints au dossier d'élaboration du PLU pour l'enquête publique qui devrait se dérouler fin décembre/ début janvier 2018 (rencontre de calage avec le commissaire enquêteur le jeudi 26/11).

A la suite de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rédigera un rapport reprenant les avis des PPA et les demandes formulées par les administrés lors de l'enquête publique, avec ses recommandations.

A l'issue, les élus devront mettre à jour le dossier du PLU, afin d'intégrer ces nouvelles données, et délibérer sur l'approbation du futur PLU.

Thierry RANGONE fait part des dates de l'enquête publique (lundi 8 janvier 2017 au vendredi 9 février 2018) et des dates de permanences du commissaire enquêteur :

- mercredi 10 janvier 2018 de 9h00 à 12h00
- lundi 22 janvier 2018 de 15h00 à 18h00
- mercredi 31 janvier 2018 de 9h00 à 12h00
- vendredi 9 février 2018 de 14h00 à 17h00

Il précise également la nécessité d'avoir un registre dématérialisé (consultation du dossier en ligne, dépôt des observations des administrés par mail...) et propose de recourir au service d'une société spécialisée (tarif entre 350 et 550 €), ce que le Conseil Municipal approuve.

Acquisition de la 1/2 indivise de la parcelle A 1100 située au lieu-dit Les Grands Champs

Rapporteur : Jean-Paul GIRARD

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la régularisation foncière d'emprises de voies publiques situées sur domaine privé, la Commune de Frontenex envisage d'acquérir la moitié indivise de la parcelle cadastrée section A n° 1100 appartenant M. SECCO Grégory Ludovic.

Monsieur le Maire précise que l'autre moitié indivise appartient à des personnes décédées, M. CATTANEO né en 1900 et son épouse Mme MISESI née en 1903. De ce fait, l'acquisition de cette seconde moitié indivise est impossible à réaliser.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. SECCO Grégory Ludovic a accepté, suite à une négociation amiable, de céder, au bénéfice de la commune, la parcelle cadastrée section A n° 1100 d'une surface de 164 m² à titre gratuit.

Monsieur le Maire présente le plan sur lequel est indiquée la parcelle.

Monsieur le Maire précise que les frais de rédaction de l'acte administratif seront pris en charge par la Commune de Frontenex.

Enfin conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que M. Thierry RANGONE, premier adjoint, représente la commune de Frontenex dans l'acte administratif à intervenir.

Suite à cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition par la Commune, à titre gratuit, de la moitié indivise de la parcelle cadastrée section A n° 1100 d'une surface de 164 m²,
- accepte que ladite acquisition soit régularisée par la rédaction d'acte établi en la forme administrative,
- s'engage à prendre en charge les frais d'établissement de l'acte,
- autorise M. Thierry RANGONE, premier adjoint, à représenter la Commune lors de la signature de l'acte administratif à intervenir, conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Compte rendu des délégués des communes sur le fonctionnement des différentes intercommunalités

Les délégués des différents EPCI, dont la commune est membre, évoquent les dossiers en cours.

SI COMBE SAVOIE AMONT

Claudine AMOUDRY fait part de la dernière réunion qui se tiendra en décembre, avant la dissolution de droit du syndicat au profit d'ARLYSERE qui reprendra la compétence GEMAPI

SIERSS DE FRONTENEX (Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Réalisations Sanitaires et Sociales)

Laurent VERNAZ fait part des informations suivantes :

- le service de soins infirmiers à domicile se développe avec l'acquisition début décembre de 4 véhicules pour assurer les missions sur le secteur du CIAS de Frontenex, du Beaufortain, du Val d'Arly et de Flumet
- la construction de l'EHPAD se poursuit avec le démarrage du 1^{er} étage et une avance sur le planning d'1 mois
- rappelle que les 15 communes constituant le CIAS ne participent pas au financement global de l'EHPAD, mais qu'elles seront, par contre, sollicitées (si l'unanimité est obtenue) pour l'équipement d'un local et différents lieux dédiés à la kinésithérapie (25 000 € répartis)
- il indique que le CIAS, suite au départ du Dr BREBANT, est toujours à la recherche d'un médecin coordonnateur (1 journée/semaine)

Retour sur les conseils d'écoles

Sandrine POIGNET fait un retour sur les deux conseils d'écoles qui se sont déroulés début novembre.

Pour l'école maternelle, des remerciements ont été adressés au Conseil Municipal pour les travaux de rénovation de cet été, ainsi que pour la nouvelle aire de jeux.

Pour l'école élémentaire, une 5^{ème} classe s'est ouverte à la rentrée et une demande d'équipement informatique (portable et vidéoprojecteur interactif) a été effectuée. Une visite à l'école de Mercury sera organisée prochainement pour voir les apports de ce matériel sur les méthodes d'enseignement.

Enfin, plus globalement, Sandrine POIGNET indique que les conseils d'école se sont prononcés sur le rétablissement de la semaine à 4 jours, à compter de la rentrée 2018/2019.

Elle précise que c'était notamment une demande d'ARLYSERE, qui finance actuellement les TAP.

Isabelle MORLOT demande qui payerait si la commune décidait de rester au système actuel de 4.5 jours.

Sandrine POIGNET pense que ce serait à la commune d'assumer cette charge.

Divers

- Jean-Paul GIRARD indique avoir été saisi par un riverain du Pont des Allobroges (reliant la rue des Allobroges et le chemin de Pradioux) car il est en mauvais état. Il indique qu'une réflexion avait été engagée en début d'année et propose que la commission des travaux se penche de nouveau sur ce dossier.
- Christian COMBAZ s'interroge sur le devenir du chemin du fond de la rue de Princens, dont le passage est interdit par le propriétaire depuis plus d'une année. Jean-Paul GIRARD rappelle que c'est un espace privé et que seule une servitude privée permettait le passage pour desservir une parcelle en amont. Il souligne que le propriétaire a simplement voulu rétablir sa propriété privée. Un autre chemin existait pour relier le secteur de Montolivet et Tournon mais il n'est plus praticable depuis des décennies car un pont sur la commune de Tournon s'est écroulé.
- Jean-Paul GIRARD fait part d'un courrier reçu de la part de riverains de la rue de Princens concernant plusieurs projets concernant cette voie communale et répond aux différentes interrogations :
 - sur le projet de résidence SENIOR porté par la SEMCODA, il souligne que la sortie des 52 logements prévus a été toujours envisagée sur la rue de Tamié et non sur la rue de Princens. Seuls les 8 logements individuels auraient une sortie sur Princens. Dès qu'un projet plus abouti sera transmis, il sera présenté.
 - concernant le secteur « Derrière Frontenex » dont l'ouverture à l'urbanisation est proposée dans le futur PLU, Thierry RANGONE rappelle qu'il dépendra de la volonté des propriétaires de faire un projet ou non. La Commune a pris en compte les souhaits de certains propriétaires mais ce sont eux qui détiennent la clé d'un futur lotissement.

Daniel CHARVAZ précise que, riverain depuis des décennies, il constate qu'il y a très peu de circulation dans la rue de Princens. Il indique également avoir été interpellé « vivement » par un propriétaire de terrains de « Derrière Frontenex » qui ne veut pas que ces parcelles deviennent constructibles mais restent en zone naturelle ou agricole.

Laurent VERNAZ se demande si le Pont de la rue de Princens doit rester un lieu de passage classique ou un goulot d'étranglement. Monsieur le Maire indique qu'à la fin des travaux sur cette rue, il est prévu de mettre des panneaux avec un sens prioritaire.

Laurent VERNAZ souhaiterait que pour clore le débat sur la fréquentation ou non de cette rue, il soit posé un système de comptage comme posé récemment dans la rue des Tilleuls.

Pour conclure les échanges sur ce dossier et plus généralement, Laurent VERNAZ rappelle que les administrés assistant au Conseil Municipal n'ont pas le droit de parler ou de communiquer des documents aux élus durant la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h50.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 15 décembre 2017 à 19h15

Le Maire,



Jean-Paul GIRARD